



**MISE A DISPOSITION D'UN AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT
UNIVERSEL AU 30 JUIN 2019 DÉPOSÉ AUPRÈS DE L'AMF LE 31 OCTOBRE 2019**

BNP Paribas informe le public qu'un amendement au document d'enregistrement universel au 30 juin 2019 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 31 octobre 2019 et qu'il y est répertorié sous le n° D.19-0731-A01.

Ce document en version française et anglaise peut être consulté sur le site internet de BNP Paribas (<https://invest.bnpparibas.com/documents-de-reference>) et sur le site internet de l'AMF.